DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Nouvelle offre de service du Portail de la Gestion Publique

« Demande de valeurs foncières »

BROCHURE PRATIQUE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

SOMMAIRE

Le service « demande de valeurs foncières »

Le cadre juridique

L'article L135 B du Livre des Procédures Fiscales prévoit, à la demande des collectivités locales, et de certains établissements publics, la transmission gratuite par l'administration fiscale des éléments d'information qu'elle détient au sujet des valeurs foncières déclarées à l'occasion des mutations et nécessaires à l'exercice de leurs compétences en matière de politique foncière et d'aménagement.

L 'instruction BOI 13K-10-07 du 28 décembre 2007 précise ces dispositions *(disponible en ligne sur impots.gouv.fr> Documentation> Documentation fiscale).*

Seules sont restituées les mutations portant sur les cinq dernières années précédant la date de demande.

Une offre au service des « institutionnels »

Permettre à l 'institution requérante de mettre en œuvre sa politique foncière et d'aménagement

En tant qu 'usager institutionnel, vous pouvez obtenir les valeurs foncières relevant de votre périmètre géographique à partir du Portail de la Gestion Publique.



Pour cela, il vous suffit de vous inscrire auprès du correspondant DGFiP à savoir le service de fiscalité directe locale.

Si vous êtes déjà utilisateur du Portail de la Gestion Publique : vous pouvez utiliser vos identifiants de connexion ainsi que votre certificat électronique. Il vous suffit simplement de faire modifier votre contrat de service auprès de votre correspondant DGFiP pour bénéficier de la nouvelle offre de service.



A partir du service “ Demande de valeurs foncières ”, vous pouvez effectuer chaque demande de valeurs foncières sur un formulaire en ligne et, après validation de la demande par la DGFiP, télécharger le fichier de résultat (format CSV) mis à votre disposition.

Le service « Demande de valeurs foncières »

permettre aux collectivités locales de mettre en œuvre leur politique foncière et d'aménagement

Quels sont les institutions concernées?

- Les collectivités territoriales ;
- Les établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre ;
- Les établissements publics administratifs et aux établissements publics visés aux articles L.321-1, L.324-1 et L.326-1 du code de l'urbanisme *(établissements publics fonciers et d'aménagement, établissements publics fonciers locaux et établissements publics locaux de rénovation urbaine).*

Quelles sont les données restituées?

Les informations restituées par le service « Demande de valeurs foncières » sont issues du système d 'information de la DGFiP et regroupent :

- les mutations immobilières à titre onéreux publiées dans les Conservations des Hypothèques, avec descriptif cadastral des biens ;
- intervenues dans la zone de compétence du demandeur ;
- sur une période de temps d'au maximum 5 années.

Pour chaque mutation à titre onéreux, sont délivrés :

- la nature des biens (maison, appartement, dépendance, local industriel ou commercial), leur situation (adresse) et leur contenance (superficie) ;
- les références cadastrales ;
- la date et le prix de la mutation ;
- les références de publication au fichier immobilier (date, volume, numéro).

Pour plus d'information, consultez les conditions générales d 'utilisation accessibles depuis le formulaire en ligne

Le service ne couvre pas pas les ventes intervenues en Alsace-Moselle.

Quelles sont les périodes de recherche disponibles ?

Vous pouvez demander les valeurs foncières sur les 5 dernières années.

Les périodes de recherche proposées sont mises à jour 2 fois par an :

A la fin du premier trimestre : vous disposez des cinq dernières années complètes.

Par exemple pour une demande réalisée à compter du ***01/04/2010*** *les périodes disponibles sont :*

2 Période de la demande
Veuillez sélectionner les périodes souhaitées

- ☐ Année 2009
- ☐ Année 2008
- ☐ Année 2007
- ☐ Année 2006
- ☐ Année 2005

A la fin du troisième trimestre : le premier semestre de l'année en cours est également proposé

Par exemple pour une demande réalisée à compter du ***01/10/2010*** *les périodes disponibles sont :*

2 Période de la demande
Veuillez sélectionner les périodes souhaitées

- ☐ 1er Sem. de l'année 2010
- ☐ Année 2009
- ☐ Année 2008
- ☐ Année 2007
- ☐ Année 2006
- ☐ Année 2005

Pour plus d'information, consultez le calendrier disponible dans les conditions générales d'utilisation accessible depuis le formulaire en ligne

Le service « Demande de valeurs foncières »

Quel est le format de restitution ?

Le dossier de résultat contient un ou plusieurs fichier(s) par millésime :

✓ au format CSV ;

✓ encodés sous la norme ITF8, ce qui nécessite un ré encodage en cas d 'ouverture au format tableur ;

✓ **accompagné(s) :**

- d 'une Notice mode d'emploi du fichier, d'un lexique immobilier et de tables de traduction des codes (ex : nature de culture…) ;

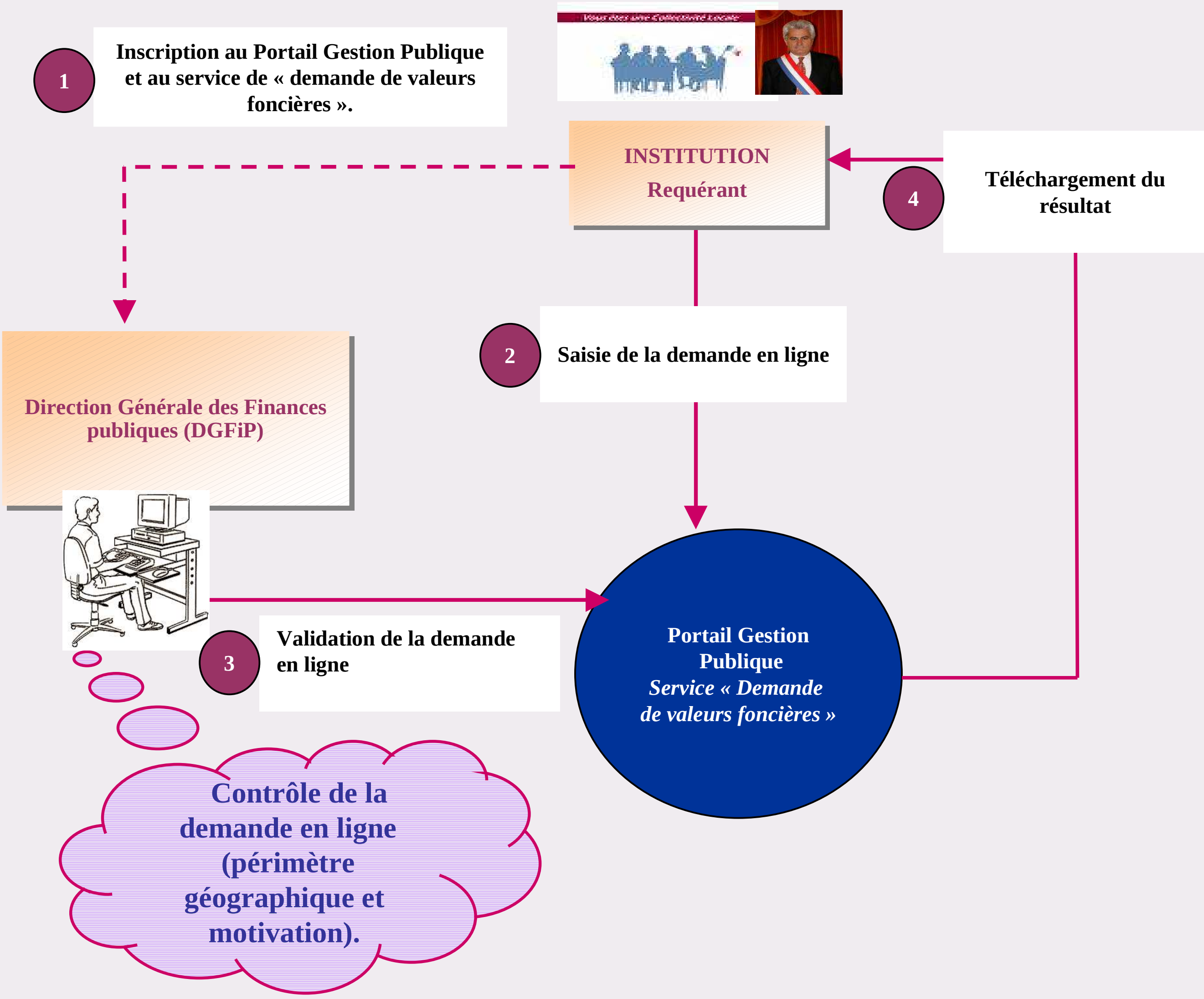
- des Conditions générales d 'utilisation (CGU) : Cadre juridique d'utilisation et règles de confidentialité des données.

```
A1 = Code service CH|Reference document|1 Articles CGI|2 Articles CGI|3 Articles CGI|4 Articles CGI|5 Articles CGI|No disposition|Date mutation|Nature mutation|Valeur fonciere|No voie|B/T/Q|Type de voie|Code voie|Voie|Code postal|Commune|Code departement|Code commune|Prefixe de section|Section|No plan|No Volume|1er lot|Surface Carrez du 1er lot|2eme lot|Surface Carrez du 2eme lot|3eme lot|Surface Carrez du 3eme lot|4eme lot|Surface Carrez du 4eme lot|5eme lot|Surface Carrez du 5eme lot|Nombre de lots|Code type local|Type local|Identifiant local|Surface reelle bati|Nombre pieces principales|Nature culture|Nature culture speciale|Surface terrain

   A  B
1  Code service CH|Referenc
2  0304P01|2003P00073|150
3  0304P01|2003P00073|150
4  0304P01|2003P00119|1503D*1|||||000001|05/01/2003|Vente|190000,00|49||RUE|6123|MARCEL BOURDARIAS|03140|ALFORTVILLE|03|2||P|100||262|66,58|263||264|||||3|2|Appartement|15473|82|
5  0304P01|2003P00139|1503D*1|||||000001|08/01/2003|Vente|14500,00|18||AV|1495|DE CHANZY|03210|SAINT-MAUR-DES-FOSSES|03|68||EZ|18||55|||||||||1|3|DÃ©pendance|938932|0|0|||
6  0304P01|2003P00163|1503D*1|||||000001|08/01/2003|Vente|223000,00|195||RUE|7115|PARIS|03220|CHARENTON-LE-PONT|03|18||A|61||21|46,85|9|||||||2|2|Appartement|123723|47|3|||
7  0304P01|2003P00171||||||000001|04/01/2003|Vente|400000,00|56||AV|4128|DU GENERAL DE GAULLE|03700|MAISONS-ALFORT|03|46||B|85||249|||||||||1|3|DÃ©pendance|1052335|0|0|||
8  0304P01|2003P00171||||||000001|04/01/2003|Vente|400000,00|56||AV|4128|DU GENERAL DE GAULLE|03700|MAISONS-ALFORT|03|46||B|85||114|80,46|276|||||||2|2|Appartement|1052086|80|4|||
9  0304P01|2003P00186|1503D*1|||||000001|08/01/2003|Vente|307600,00|3||RUE|0070|ARISTIDE BRIAND|03410|ST MAURICE|03|69||M|17||222|||||||||1|3|DÃ©pendance|1012965|0|0|||
10 0304P01|2003P00186|1503D*1|||||000001|08/01/2003|Vente|307600,00|3||RUE|0070|ARISTIDE BRIAND|03410|ST MAURICE|03|69||M|17||4|76,14||||||||1|2|Appartement|1012934|55|2|||
11 0304P01|2003P00187||||||000001|06/01/2003|Vente|14000,00|128||RUE|4720|JEAN JAURES|03700|MAISONS-ALFORT|03|46||AY|19||136|||||||||1|3|DÃ©pendance|1050231|0|0|||
12 0304P01|2003P00207|1503D*1|||||000001|11/01/2003|Vente|480000,00|39||AV|4710|JAMIN|03340|JOINVILLE-LE-PONT|03|42||K|81||||||||||||0|1|Maison|361433|70|3|S||157
13 0304P01|2003P00212|1503D*1|||||000001|07/01/2003|Vente|180000,00|12||VLA|8861|ST PIERRE|03220|CHARENTON-LE-PONT|03|18||K|139||381|44,63|532|||||||2|2|Appartement|133599|40|2|||
14 0304P01|2003P00214|1503D*1|||||000001|05/01/2003|Vente|275000,00|37||RUE|4110|GABRIELLE|03220|CHARENTON-LE-PONT|03|18||O|104||1||19||21||||||3|2|Appartement|1046351|58|3|||
15 0304P01|2003P00214|1503D*1|||||000001|05/01/2003|Vente|275000,00|37||RUE|4110|GABRIELLE|03220|CHARENTON-LE-PONT|03|18||O|104||27|||||||||1||||||S||50
16 0304P01|2003P00331|1503D*1|||||000001|06/01/2003|Vente|235700,00|111||AV|4120|GAMBETTA|03700|MAISONS-ALFORT|03|46||S|140||8|||||||||1|3|DÃ©pendance|404925|0|0|||
17 0304P01|2003P00331|1503D*1|||||000001|06/01/2003|Vente|235700,00|111||AV|4120|GAMBETTA|03700|MAISONS-ALFORT|03|46||S|140||15||37|61,80|||||||2|2|Appartement|404915|63|3|||
18 0304P01|2003P00354|1503D*1|||||000001|13/01/2003|Vente|234000,00|25||RUE|7125|PAUL BERT|03700|MAISONS-ALFORT|03|46||E|247||34|64,85||||||||1|2|Appartement|393747|63|3|||
19 0304P01|2003P00354|1503D*1|||||000001|13/01/2003|Vente|234000,00|19||RUE|7125|PAUL BERT|03700|MAISONS-ALFORT|03|46||E|247||309|||||||||1|3|DÃ©pendance|393383|0|0|||
20 0304P01|2003P00362|1503D*1|||||000001|13/01/2003|Vente|235000,00|124||BD|1680|DE CRETEIL|03100|SAINT-MAUR-DES-FOSSES|03|68||CI|56||15|60,99|29|||||||2|2|Appartement|547570|60|3|
21 0304P01|2003P00368|1503D*1|||||000001|14/01/2003|Vente|160000,00|66||AV|4160|GRAVELLE|03220|CHARENTON-LE-PONT|03|18||N|4||14|27,66||||||||1|2|Appartement|137822|25|1|||
22 0304P01|2003P00413||||||000001|07/01/2003|Vente|365000,00|1||RUE|8510|SANDRIN|03140|ALFORTVILLE|03|2||U|246||1|89,34|56|||||||2|2|Appartement|1056435|90|4|||
23 0304P01|2003P00413||||||000001|07/01/2003|Vente|365000,00|1||RUE|8510|SANDRIN|03140|ALFORTVILLE|03|2||U|246||121|||||||||1|3|DÃ©pendance|1057162|0|0|||
24 0304P01|2003P00418|1503D*1|||||000001|15/01/2003|Vente|264000,00|12||RUE|0060|ANATOLE FRANCE|03140|ALFORTVILLE|03|2||E|132||104|70,00||||||||1|2|Appartement|935364|71|3|||
25 0304P01|2003P00418|1503D*1|||||000001|15/01/2003|Vente|264000,00|12||RUE|0060|ANATOLE FRANCE|03140|ALFORTVILLE|03|2||E|132||8|||||||||1|3|DÃ©pendance|935492|0|0|||
26 0304P01|2003P00422|1503D*1|||||000001|05/01/2003|Vente|132000,00|16|B|AV|0060|ALBERT 1ER|03210|SAINT-MAUR-DES-FOSSES|03|68||EQ|55||28|47,13||||||||1|2|Appartement|571010|50|2||
27 0304P01|2003P00423|1503D*1|||||000001|08/01/2003|Vente|288700,00|67||AV|5270|LOUIS BLANC|03210|SAINT-MAUR-DES-FOSSES|03|68||EF|101||100||127|96,12||||||2|2|Appartement|566597|
28 0304P01|2003P00423|1503D*1|||||000001|08/01/2003|Vente|288700,00|67||AV|5270|LOUIS BLANC|03210|SAINT-MAUR-DES-FOSSES|03|68||EF|101||142|||||||||1|3|DÃ©pendance|566623|0|0|||
29 0304P01|2003P00436|1503D*1|||||000001|12/01/2003|Vente|10000,00|142||AV|4120|GAMBETTA|03700|MAISONS-ALFORT|03|46||AB|255||76|||||||||1|3|DÃ©pendance|407233|0|0|||
30 0304P01|2003P00447|1503D*1|||||000001|18/01/2003|Vente|220000,00|4||AV|4120|GAMBETTA|03700|MAISONS-ALFORT|03|46||J|45||31||9|49,67||||||2|2|Appartement|398233|50|3|||
31 0304P01|2003P00451|1503D*1|||||000001|15/01/2003|Vente|165000,00|9||RUE|3180|EUGENE RENAULT|03700|MAISONS-ALFORT|03|46||B|259||166|||||||||1|3|DÃ©pendance|1001828|0|0|||
32 0304P01|2003P00505|1503D*1|||||000001|15/01/2003|Vente|417400,00|2|B|RUE|4125|DU GENERAL CHANZY|03220|CHARENTON-LE-PONT|03|18||D|162||103|||||||||1|3|DÃ©pendance|030062|0|0
33 0304P01|2003P00505|1503D*1|||||000001|15/01/2003|Vente|417400,00|2||RUE|4125|DU GENERAL CHANZY|03220|CHARENTON-LE-PONT|03|18||D|162||28|74,20|77|||||||2|2|Appartement|939999
34 0304P01|2003P00533|1503D*1|||||000001|12/01/2003|Vente|800000,00|11||AV|3172|DE L EST|03100|SAINT-MAUR-DES-FOSSES|03|68||BT|62||||||||||||0|1|Maison|541372|213|7|S||893
35 0304P01|2003P00552|1503D*1|||||000001|22/01/2003|Vente|238000,00|68||RUE|9610|VERON|03140|ALFORTVILLE|03|2||D|100||33|||||||||1|3|DÃ©pendance|985216|0|0|||
36 0304P01|2003P00552|1503D*1|||||000001|22/01/2003|Vente|238000,00|68||RUE|9610|VERON|03140|ALFORTVILLE|03|2||D|100||16|61,41||||||||1|2|Appartement|985187|62|3|||
37 0304P01|2003P00553|1503D*1|||||000001|04/01/2003|Vente|190000,00|10||RUE|8130|REPUBLIQUE|03220|CHARENTON-LE-PONT|03|18||O|8||14|50,03||||||||1|2|Appartement|139075|49|3|||
38 0304P01|2003P00565|1503D*1|||||000001|07/01/2003|Vente|121000,00|36||AV|3595|FUSILLES DE CHATEAUBRIANT|03100|SAINT-MAUR-DES-FOSSES|03|68||AK|1|31|32,35|35|43|||||3|2|App
```

Le service « demande de valeurs foncières »

le parcours de votre démarche



Pour vous aider dans votre démarche, vous pouvez :
- contacter votre correspondant DGFiP (voir fiche 1)
- consulter la documentation accessible depuis le service (questions/réponses - aide en ligne)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Fiche 1
Votre correspondant

Type de requérant	Correspondant administratif
Commune **Intercommunalité** **Département**	Prise en charge par la direction départementale (Service de Fiscalité Directe Locale)
Région	Prise en charge par la direction régionale (Service de Fiscalité Directe Locale)
Établissement public	Prise en charge par le Service de Fiscalité Directe Locale (SFDL) de votre direction de rattachement : elle correspond à votre département d'établissement. *Exemple : Pour un établissement domicilié à COURNON (63) avec une compétence géographique sur les départements 63 et 15, la prise en charge sera réalisée par le SFDL du département 63.*
Paris / Ile de France	Pour Paris votre correspondant est la direction régionale des Finances Publiques de Paris (Pôle Gestion Publique Secteur Public Local).

Vous retrouverez les coordonnées de votre correspondant sur votre accusé de réception à l 'issu de votre demande.

Fiche 2
Les pré-requis pour utiliser le service

Être inscrit au Portail de la Gestion Publique

Vous n 'êtes pas encore inscrit au Portail de la Gestion Publique :

Vous devez effectuer une démarche d 'inscription auprès de **votre service de fiscalité directe locale (SFDL),** voir Fiche n°1, pour obtenir vos identifiants de co nnexion (login / mot de passe) et vos certificats électroniques.

Pour vous inscrire au Portail :

Il vous suffit de prendre contact avec le Service de Fiscalité Directe Locale (voir Fiche n°1) qui vous fixera un rendez-vous et vous communiquera les éléments nécessaires à votre inscription au service : nom, prénom, adresse courrier, adresse électronique,…

Après avoir vérifié l'éligibilité de l'Institution que vous représentez à l 'article L135B du LPF et s'être assuré que vous n 'êtes pas déjà inscrit au Portail, votre correspondant vous inscrit au portail de la Gestion Publique et vous délivre un contrat de service.

Les identifiants de connexion au portail vous sont automatiquement envoyés. Vous devez finaliser votre inscription en complétant et signant votre contrat de service.

Pour vous inscrire, munissez vous des pièces suivantes :

- pièce d 'identité
- mandat ou pouvoir
- statuts s 'il s 'agit d 'un établissement public éligible

Vous êtes déjà utilisateur du Portail de la Gestion Publique :

Vous devez simplement contacter votre service de fiscalité directe locale (SFDL) pour modifier votre contrat de service.

Une fois votre démarche effectuée, vous recevez un courriel vous informant de votre habilitation au service « demande de valeurs foncières ».

Pour accéder au service en ligne, il suffit de vous connecter au Portail de la gestion publique avec vos identifiants et de télécharger vos certificats électroniques lors de votre première connexion.

En cas de questions ou de difficultés pour se connecter au Portail, veuillez consulter les questions - réponses sur le Portail ou contacter l 'assistance (coordonnées sur le portail).

Fiche 3

Comment accéder au service ?

Un point d ’entrée unique: Le Portail de la gestion Publique

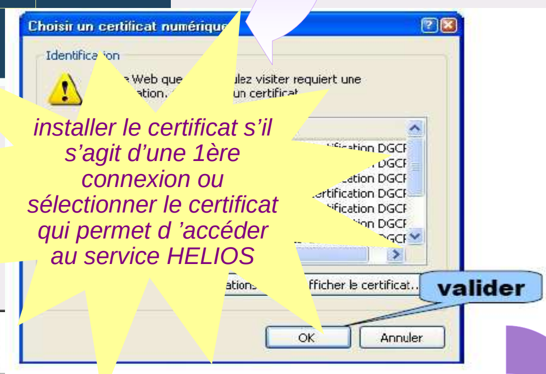
https://portail.dgfip.finances.gouv.fr/



1 cocher la case pour accepter les conditions d’accès au portail

2 s’authentifier : saisie des identifiants de connexion

3 Se connecter



4 *installer le certificat s’il s’agit d’une 1ère connexion ou sélectionner le certificat qui permet d ’accéder au service HELIOS*



5 Cliquer sur le bouton « demande de valeurs foncières »



6 Bienvenue sur la page d ’accueil du service « demande de valeurs foncières »

En cas de questions ou de difficultés pour se connecter au Portail, <u>veuillez consulter les questions-réponses sur le Portail</u> ou contacter l’assistance (coordonnées sur le portail).

Fiche 4 (1/2)

Comment effectuer vos demandes de valeurs foncières ?

1- La saisie d'un formulaire en ligne

Après votre connexion au Portail de la Gestion Publique, il vous suffit de cliquer sur le lien : « Demande de Valeurs Foncières » puis « Formulaire de demande ».

Une aide en ligne est disponible dans le formulaire pour vous accompagner tout au long de la démarche.

2- La transmission sécurisée de la demande à la DGFiP

Un accusé de dépôt comportant un récapitulatif de la demande s'affiche à l'écran et atteste la bonne transmission de la demande à la DGFiP. Nous vous invitons à le sauvegarder. Par ailleurs vous y trouverez les coordonnées de votre correspondant administratif.

***Attention*: Cet accusé ne vaut pas acceptation de la demande**.

3- La validation de la demande par votre correspondant administratif

Pour être traitée, votre demande doit être, au préalable, validée par la DGFiP: un contrôle du périmètre géographique et de la motivation de la demande est effectué.

En cas d 'incohérence détectée, votre correspondant prendra contact par téléphone / courriel avec vous pour un accord sur les modifications à apporter. En cas de désaccord ou s 'il ne parvient pas à vous joindre, la demande sera rejetée.

• Votre demande est validée: vous recevez un courriel sous 10 jours vous informant de la mise à disposition du fichier résultat après traitement de la demande.

• Votre demande est rejetée: vous recevez un courriel vous en informant.

En cas d'absence de réponse de l'administration sous 10 jours, il vous appartient de contacter votre correspondant (coordonnées mentionnées sur l'accusé de dépôt) qui vous indiquera la suite donnée à votre demande.

4- La mise à disposition du fichier de restitution

Vous recevez un courriel vous informant de la mise à disposition du fichier de restitution.

En quelques clics et en vous reconnectant au portail de la gestion publique, vous accédez au serveur d 'échanges des données de la DGFiP. Il vous suffit de télécharger le fichier résultat mis à votre disposition.

Chemin : Portail de la gestion publique> demande de valeurs foncières> téléchargement des résultats

Votre fichier est téléchargeable pendant 10 jours. Nous vous invitons à télécharger le fichier dès réception du courriel.

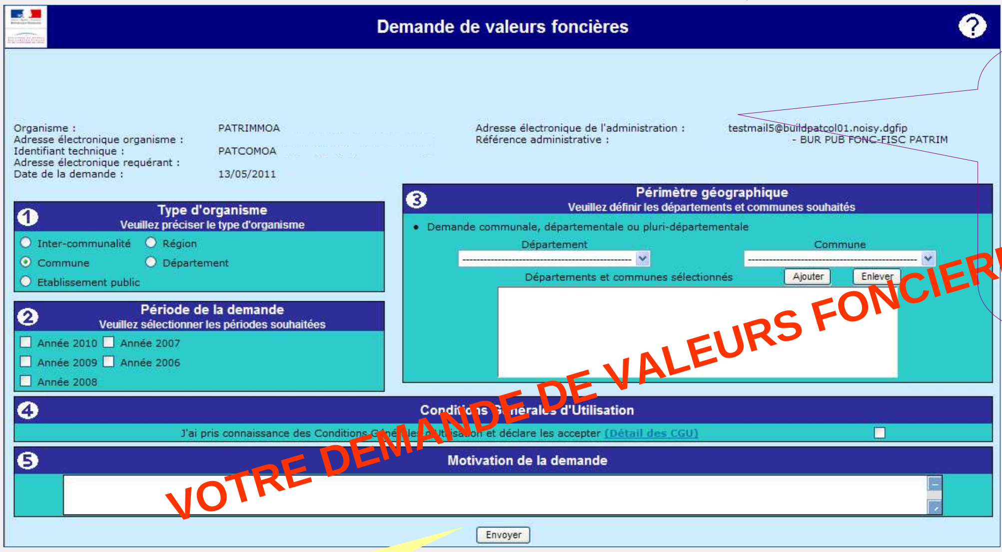
Il n 'existe pas de système d 'abonnement, vous devez refaire ces étapes pour chaque nouvelle demande.

Fiche 4 (2/2)
Comment effectuer une demande de valeurs foncières ?

Illustration

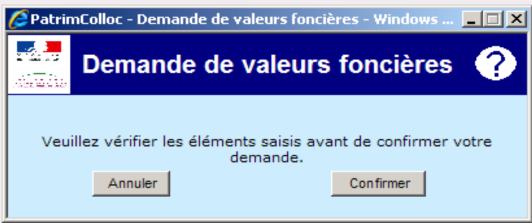


Aide en Ligne



Si vous constatez une erreur sur ces informations, vous devez contacter votre correspondant DGFiP.

Votre demande est envoyée à votre correspondant pour validation, voir fiche n°1





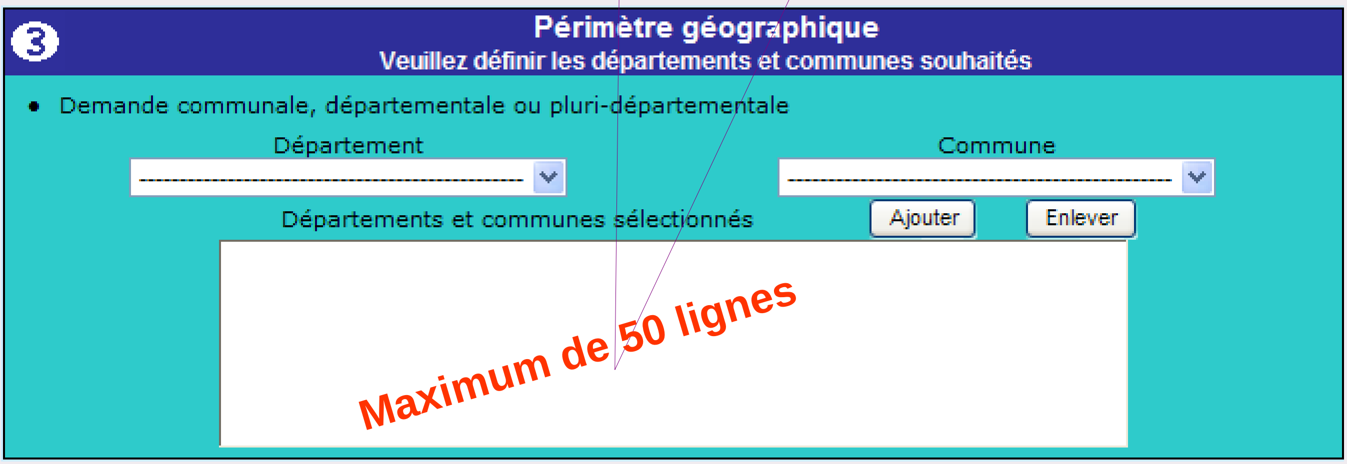
Il est impératif de désactiver le bloqueur de fenêtres intempestives (pop-ip)

Fiche 5

Comment remplir le formulaire ?

Le périmètre géographique est limité à 50 lignes (communes ou départements) par demande.

Exemples : 50 départements
ou
20 départements et 30 communes
ou
50 communes



- Il n ’existe pas de niveau infracommunal : si votre institution n ’est compétente que sur une fraction d ’une commune, vous devez demander la commune entière ;

- si votre institution est compétente sur un nombre de communes et/ou départements supérieur à 50, vous êtes invité à réaliser plusieurs demandes successives en découpant votre périmètre par série de 50 communes /départements.

Indiquer dans la zone motivation de la demande❺, que votre demande est répartie en plusieurs formulaires, afin d ’en informer votre correspondant.

Exemple :

Un établissement public ayant une compétence sur 60 communes du département 30 et 80 communes du département 31 est limité par défaut dans sa demande à 50 communes.

S’il souhaite couvrir l’ensemble de son domaine géographique, il doit réaliser plusieurs demandes successives en découpant son périmètre en 2 demandes de 50 et une demande de 40 communes.

En revanche, s’il souhaite disposer des données de 15 communes, il pourra réaliser 1 seule demande.

Fiche 6
Comment savoir si ma demande est validée ou rejetée?

Demande validée

Si le périmètre géographique de votre demande est conforme à votre compétence géographique, votre demande est validée par l 'administration.

Votre demande est traitée dans un délai maximum de 10 jours.

La DGFiP vous adresse un courriel vous invitant à vous reconnecter pour télécharger le fichier demandé.

Les données demandées sont restituées dans un fichier zip qui est mis à votre disposition sur un espace d 'échanges des données de la DGFIP accessible à partir du Portail de la Gestion Publique:

Portail> demande de valeurs foncières> téléchargement des résultats

Votre fichier résultat est disponible dans un délai maximum de 10 jours. Nous vous invitons à le télécharger dès réception du courriel.

Demande modifiée

Si votre correspondant administratif relève une discordance dans le formulaire de votre demande, entre le périmètre géographique demandé et la compétence géographique de votre établissement ou service, ou si la motivation de votre demande ne rentre pas dans le cadre de l'article L135 B du livre des procédures fiscales, il prend contact avec vous afin de modifier la demande.

A défaut d'un accord avec votre correspondant, votre demande peut-être rejetée, vous recevez un courriel vous en informant.

Suivi de la demande

En cas d'absence de réponse de l'administration dans un délai de 10 jours, il vous appartient de contacter votre correspondant (coordonnées mentionnées sur l'accusé de dépôt) qui vous indiquera la suite donnée à votre demande.

Pour toute information concernant votre demande, il vous sera demandé le numéro de référence indiqué sur l'accusé de dépôt de la demande.

Fiche 7

Comment s'assurer de la bonne transmission de la demande à l'administration?

A la fin de la procédure, un accusé de dépôt s'affiche à l 'écran.

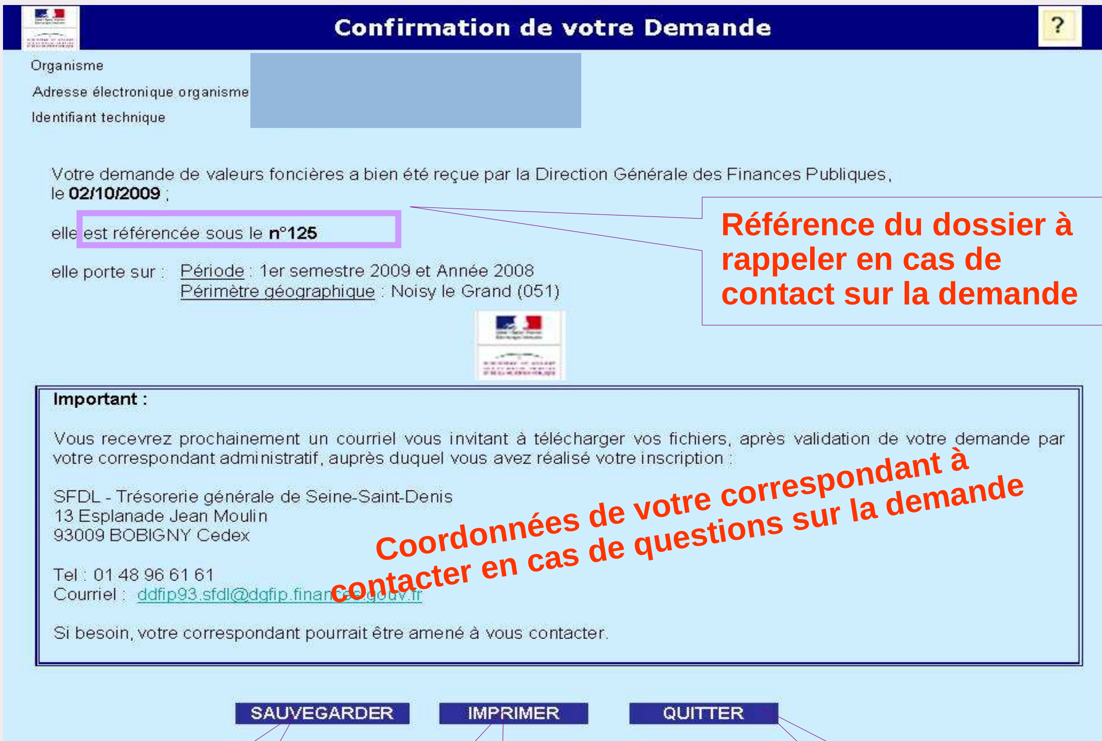
Il comporte:

- un récapitulatif de la demande
- le numéro de référence de votre demande. Ce numéro vous sera demandé pour tout contact ultérieur sur la demande
- les coordonnées de votre correspondant administratif habituel

Nous vous invitons à l'enregistrer. Aucun duplicata de cet accusé ne pourra être délivré.

Cet accusé ne vaut pas acceptation de la demande. Pour être traitée la demande doit être validée par l 'administration

Illustration



Référence du dossier à rappeler en cas de contact sur la demande

Enregistrer l 'accusé de dépôt sur votre navigateur

Imprimer l 'accusé de dépôt de la demande

Sortir du service « demande de valeurs foncières »

Fiche 8 (1/2)

Comment récupérer le résultat de la demande ?

A l'issue du traitement de votre demande par la DGFIP:

• vous recevez un courriel vous informant de la mise à disposition de votre fichier résultat sur un espace d'échange de fichiers.

Vous pouvez, immédiatement, le récupérer:

• Munissez-vous de vos identifiants/mot de passe de connexion et connectez-vous au portail de la Gestion Publique;

•Portail de la gestion publique> demande de valeurs foncières> téléchargement des résultats.

• Sélectionnez la rubrique " accéder au service de réception du fichier "> espace de récupération des fichiers:

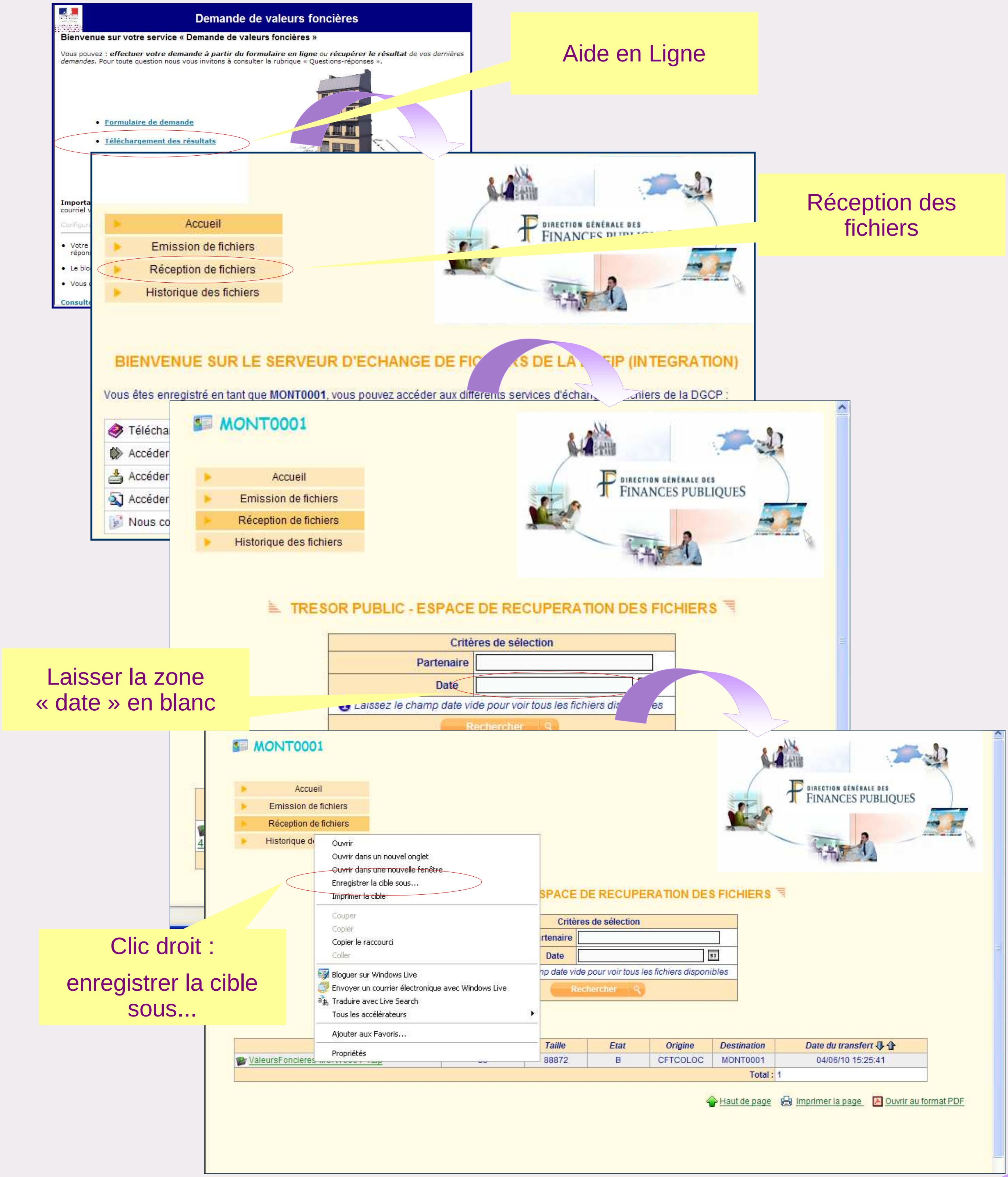
vous pouvez alors visualiser les fichiers disponibles et procéder à leur téléchargement.

Votre fichier est disponible au maximum 10 jours. Nous vous invitons à télécharger le fichier dès réception du courriel.

Fiche 8 (2/2)

Comment récupérer le résultat de la demande ?

Illustration



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Fiche 9
Les périodes restituées

Le calendrier des restitutions

Vous pouvez demander les valeurs foncières sur les 5 dernières années.
Les périodes proposées dans le formulaire sont mises à jour deux fois par an.

Date de la demande	Périodes disponibles	
	Date de début	**Date de fin**
Entre le 1er janvier et le 31 mars de l ’année	**1er janvier de la sixième année précédant celle de la demande (1/1/n-6)**	**30 juin de l’année précédant celle de la demande (30/06/n-1)**
Entre le 1er avril et le 30 septembre de l ’année	**1er janvier de la cinquième année précédant celle de la demande (1/1/n-5)**	**31 décembre de l’année précédant celle de la demande (31/12/n-1)**
Entre le 1er octobre et le 31 décembre N		**30 juin de l’année de la demande (30/6/n)**

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Fiche 10
Qui contacter en cas de questions sur votre demande?

Pour toute question sur le service « Demande de valeurs foncières », vous pouvez contacter votre correspondant DGFiP (voir fiche1).

Vous retrouverez les coordonnées de votre correspondant à contacter sur votre accusé de réception.

Nous vous invitons également à consulter:

- **la rubrique « questions-réponses » accessible depuis la page d'accueil du service,**
- **l'aide en ligne disponible à partir du formulaire de demande de valeurs foncières.**

En cas de questions ou de difficultés pour se connecter au Portail, veuillez consulter les questions - réponses sur le Portail ou contacter l'assistance (coordonnées sur le portail).

Fiche 11
Démarche auprès de la CNIL

Situation de l'administration vis-à-vis de la CNIL

•Le 16 juin 2010 la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) a délivré un récépissé suite au dépôt de la déclaration d'ouverture du service de délivrance de valeurs foncières par l 'administration.

N° déclaration 1419547

•Publication au JORF n°0239 du 14 octobre 2010 texte n° 38 :
Arrêté du 25 août 2010 portant création par la direction générale des finances publiques d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « PATRIM Colloc » .

Obligation des institutions

Les institutions sont tenues de déclarer à la CNIL les traitements mis en œuvre à partir des données transmises par l'administration fiscale. Etant observé qu'aucune norme simplifiée n'a été adoptée.